

L'Alberta met de la pression pour avoir «son» sénateur à Ottawa

... Stan Waters est nommé par Mulroney ou fini l'appui à l'Accord du lac Meech



Stan Waters



Don Getty

Edmonton (PC)

Le premier ministre Don Getty a fait part de son intention, hier, de remettre en question son appui à l'Accord du lac Meech, si le premier ministre Brian Mulroney refuse de nommer M. Stan Waters au Sénat.

M. Waters, du Parti réformiste, a été choisi parmi six candidats, aux élections du 16 octobre dernier, pour représenter l'Alberta à la Chambre haute.

«Je me demanderais sérieusement si nous devons continuer notre appui à l'amendement constitutionnel, si le choix de l'Alberta pour le Sénat était rejeté», a déclaré M. Getty.

Il a ajouté, en précisant qu'il s'agissait d'une prise de position et non d'une menace: «On ne joue pas ici».

«Les gens semblent dire, a-t-il poursuivi, que si on n'accepte pas Meech, on rejette le Québec. Moi je crois que si on n'accepte pas le sénateur élu de l'Alberta, on rejette le point de vue de l'Alberta. On rejette le choix des Albertains et on rejette l'Alberta.»

M. Getty a souligné: «J'ai demandé au premier ministre fédéral de la (M. Waters) nommer sans délai».

Parti réformiste

Le Parti réformiste, que M. Waters représente, est opposé à la politique fédérale de bilinguisme et au statut spécial accordé au Québec par l'Accord du lac Meech.

Au cours de son dernier congrès, à Edmonton, le Parti réformiste a adopté une résolution demandant au Québec d'accepter d'être un partenaire égal dans la confédération ou d'entreprendre les démarches pour se séparer.

Le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a déjà exprimé la crainte que les idées anti-québécoises

de M. Waters ne nuisent à toute réforme du Sénat.

Les sénateurs sont actuellement nommés par le premier ministre du Canada personnellement. L'Accord du lac Meech, cependant, prévoit que le premier ministre fédéral devra choisir les sénateurs parmi une liste de candidats que lui soumettront les provinces.

C'est pourquoi, dans le cas de M. Waters, le premier ministre de l'Alberta a fait parvenir à M. Mulroney la liste des six candidats aux élections et le nombre de voix que chacun a obtenu.

Conférence

Les remarques de M. Getty ont été faites trois jours à peine avant le début de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, où l'Accord du lac Meech est à l'ordre du jour.

Lorsqu'on a demandé à M. Mulroney ce qu'il pensait des propos de son homologue d'Alberta, il a répondu qu'il n'était pas au courant des mots précis employés par M. Getty, mais qu'il serait surpris si cette province retirait son appui à l'entente constitutionnelle.

Il a rappelé que M. Getty avait lui-même signé l'accord et qu'il avait toujours été son plus ardent partisan.

M. Mulroney a de plus fait remarquer qu'il n'existait aucune obligation pour lui de nommer M. Waters, puisque les sénateurs, selon la nouvelle entente constitutionnelle, doivent être choisis parmi une liste de noms suggérés.

Le ministre de l'Industrie, M. Harvie Andre, s'est dit pour sa part «dêçu par ce genre de menaces».

Peterson reproche au fédéral d'avoir renoncé à son rôle de leader de la nation

Toronto (PC)

Le premier ministre ontarien David Peterson a accusé hier le gouvernement fédéral d'être en bonne partie responsable de «l'énorme inquiétude» qu'éprouvent les Canadiens au sujet de l'avenir de leur pays.

M. Peterson a reproché au gouvernement fédéral d'avoir renoncé à son rôle de leader de la



David Peterson

nation à une époque où l'Accord constitutionnel du lac Meech est attaqué par certaines provinces.

«L'une des obligations qui incombent au gouvernement fédéral, c'est d'avoir une vision claire de ce que représente ce pays», a-t-il dit dans une allocution prononcée devant des étudiants en droit à l'Université de Toronto.

Le discours de M. Peterson constituait un vibrant plaidoyer en faveur de l'accord, qu'il a présenté comme «une déclaration de tolérance et de compréhension».

Arrangements douteux

Il a aussi reproché au gouvernement fédéral d'avoir fait des arrangements contraires aux intérêts

nationaux dans le seul but de remporter «des gains politiques à court terme». Sans accuser nominalement le premier ministre Brian Mulroney, M. Peterson a soutenu que le gouvernement fédéral avait mal servi les intérêts nationaux en refusant notamment d'inciter l'Alberta et la Saskatchewan à renforcer les droits linguistiques de leurs minorités. Et il a semblé faire allusion au recrutement d'indépendantistes par les conservateurs lors du dernier scrutin fédéral, dans le but de les aider à remporter les élections au Québec.

Le premier ministre ontarien s'en est aussi pris à des mesures fédérales comme l'accord de libre-échange et, plus récemment, les compressions budgétaires à Via Rail qui, a-t-il dit, démantèlent des institutions nationales qui ont traditionnellement rattaché toutes les régions du Canada entre elles.

Dans ses propos aux étudiants M. Peterson s'est montré beaucoup plus diplomatique que ne le prévoyait le texte de son discours, qui avait été distribué aux étudiants et aux journalistes au préalable.

Dans le document il déplore la «liquidation des richesses nationales par Investissement Canada», reproche au gouvernement «d'affamer des institutions vitales comme Radio-Canada» et de couper des liaisons ferroviaires nationales.

M. Peterson a précisé aux journalistes qu'il maintenait ses propos, tant ceux du texte que de l'allocution.

Quant à l'Accord du lac Meech, qui doit être débattu sous peu à la Conférence des premiers ministres à Ottawa, M. Peterson a dit que la dissension qui s'accroît entre les provinces a créé «une atmosphère très difficile» à quelques jours à peine de l'ouverture de la conférence, et il s'est dit pessimiste sur les chances d'en arriver à une entente.

De retour, l'ex-ministre Bernard Valcourt prêt à vendre l'accord aux Canadiens

Huguette YOUNG Ottawa (PC)

De retour à la Chambre des communes après quatre mois de convalescence, l'ex-ministre des Consommateurs et des Sociétés, M. Bernard Valcourt, se dit prêt à vendre l'Accord du lac Meech aux Canadiens.

L'air frais et de bonne humeur, le député de Madawaska-Victoria a indiqué hier aux journalistes qu'il se sentait en pleine forme.

«Je n'ai pas de séquelles de mon



L'ex-ministre Bernard Valcourt

accident, a-t-il affirmé. Je me sens très bien.»

M. Valcourt a subi de graves blessures à la suite d'un accident de motocyclette survenu le deux juillet à Edmundston, au Nouveau-Brunswick. Il a perdu l'usage de son oeil droit.

M. Valcourt, un ardent défenseur de l'Accord du lac Meech, a indiqué qu'il croyait que cette entente constitutionnelle sera ratifiée d'ici au mois de juin. Cet accord expire le 23 juin 1990. Mais avant, il compte dissiper toute confusion au sujet de la portée de cette entente.

«J'ai un intérêt marqué pour l'Accord du lac Meech, a-t-il indiqué. Mais on semble dire que l'accord ne met en cause que les intérêts du Québec. J'ai toujours cru que l'accord était bon pour l'ensemble du Canada. Si je peux fournir des éclaircissements en ce sens au cours des mois qui suivront, je le ferai.»

Selon lui, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Frank McKenna, fait preuve de souplesse à l'heure actuelle. Le Nouveau-Brunswick et le Manitoba n'ont toujours pas ratifié l'entente, alors que Terre-Neuve menace de retirer son appui à cette entente si le gouvernement fédéral ne donne pas raison à ses revendications.

Or, il reproche au Nouveau-Brunswick et à d'autres provinces qui veulent modifier les modalités de l'entente de ne pas respecter l'esprit de l'accord.

«L'adhésion du Québec au pacte constitutionnel était la priorité... Ceux qui voudraient essayer de diluer le contenu, en voulant y ajouter autre chose ignorent tout simplement notre évolution constitutionnelle.»

Etoile montante au sein du conseil des ministres, M. Valcourt avait reconnu l'été dernier sa culpabilité à une accusation de conduite en état d'ébriété et remettait sa démission au premier ministre Mulroney le 2 août.

La position de Chrétien avec son droit de veto déplaît fortement à Mulroney

Ottawa (PC)

La position de Jean Chrétien, éventuel candidat au leadership libéral, proposant un droit de veto pour le Québec alors que l'Île-du-Prince-Édouard pourrait très bien s'en passer, a fortement déplu au premier ministre Brian Mulroney qui y voit «une réaction typique dont les Canadiens sont de plus en plus fatigués.»

«M. Chrétien a dit qu'il était prêt à consentir un droit de veto au Québec, mais non à l'Île-du-Prince-Édouard, a souligné le premier ministre, je présume qu'il en donnerait un à l'Ontario, mais non au Manitoba, au Québec, mais pas au Nouveau-Brunswick, il propose de créer deux catégories de provinces. Il devra expliquer ce type de fédéralisme dont les Canadiens sont visiblement fatigués.»

M. Mulroney n'a pas mis beaucoup de temps non plus pour repousser du revers de la main les prétentions des adversaires de l'Accord du lac Meech qui voient dans la conférence des premiers ministres sur l'é-

conomie de jeudi et vendredi l'occasion de voler la vedette et de discuter exclusivement de l'entente constitutionnelle et de leurs préoccupations.

La solution qu'offrirait le gouvernement fédéral aux provinces dissidentes sera la tenue d'une nouvelle conférence constitutionnelle à une date ultérieure.

Dans l'entourage du premier ministre, hier, les porte-parole ont indiqué que la possibilité de convoquer rapidement une nouvelle rencontre constitutionnelle n'était pas écartée «puisque l'est de plus en plus évident que les chefs de gouvernements ne peuvent espérer sortir de la rencontre de deux jours avec en main les éléments nécessaires pour solutionner l'impasse.»

La position du premier ministre Mulroney est simple: les rapports dissidents du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, ainsi que l'analyse du chef du gouvernement terre-neuvien Clyde Wells ont été rendues publiques il y a deux semaines et il faut prendre le temps d'écouter leurs explications. Mais il ne faut pas s'attendre à un déblocage.

Le sondage laisse plusieurs ministres muets

Mont-Ste-Anne (PC)

Le sondage CROP qui révèle que 28 pour cent des électeurs libéraux sont en faveur de la souveraineté-association a laissé muets plusieurs ministres libéraux lundi.

«Pas de commentaires», ont déclaré les Lise Bacon, Claude Ryan et Gérard Tremblay, à leur arrivée à la

réunion spéciale du Conseil des ministres au Mont-Ste-Anne.

Le seul qui a voulu commenter est Marc-Yvan Côté, qui n'accepte pas le sondage: les libéraux sont fédéralistes, a-t-il soutenu.

De son côté Gil Rémillard, le ministre responsable de l'entente du lac Meech, a fait l'autruche: «J'ai pas vu ça. Vous êtes pas sérieux? Vous savez bien que je ne lis pas les journaux».



Un expert dans ce que vous faites, là où vous êtes.

Les solutions informatiques dont vous avez besoin sont là, tout près de chez vous, chez l'agent agréé IBM de votre localité.

À titre d'entreprise autonome, nous avons été choisis par IBM en raison de notre connaissance approfondie de votre secteur de marché. Et puisque nous sommes situés à quelques pas de chez vous, vous pouvez toujours compter sur nous. Nous vous proposons les solutions qui conviennent à votre entreprise. Et ce, quand vous en avez besoin! Vous avez un problème? Nous sommes là. Nous veillons à ce que votre système fonctionne rondement, à tout moment.

Fort d'une expertise unique développée au contact de plus de

200 entreprises et regroupements, INFORMATECH est en mesure de répondre à toutes vos attentes.

Quel que soit votre secteur d'activité: commerce au détail, fabrication, services ou distribution, ne prenez pas de décision informatique sans nous consulter. Après tout, nous sommes voisins!

Informatech Inc.

Place Royale
356, rue King ouest
Bureau 404
Sherbrooke, Québec
J1H 1R4
(819) 823-7007



ÉDITORIAL

L'Estrie pénalisée en santé

Jean VIGNEAULT

Longtemps considérée comme une des régions les mieux nanties du Québec en équipements de santé, sinon comme la mieux pourvue, l'Estrie accuse maintenant un très sérieux retard. Sur la base des chiffres de 1981-82, le manque à gagner de l'Estrie cette année est d'environ 17 millions de dollars selon des études que ne conteste apparemment pas le ministère des Affaires sociales.

Peu importe le biais sous lequel la situation de l'Estrie est analysée, la région sort perdante. Par exemple, l'Estrie reçoit 4,35 p. cent des ressources budgétaires du Québec pour le secteur de la santé tout en répondant aux besoins de 4,39 p. cent de la population. Les ressources de nos centres hospitaliers n'ont progressé que de 17,60 p. cent entre 1984 et 1989, celles des autres régions ont grimpé jusqu'à 27,17 p. cent comme c'est le cas pour la région de Québec. Le montant « per capita » des services de santé en Estrie se situe à 615,55\$, la moyenne du Québec étant à 679,73\$; l'Estrie arrive au huitième rang à ce chapitre. Qui plus est, l'indice des besoins de l'Estrie est évalué par le ministère à 108,28 p. cent, ce qui nous loge au deuxième rang au chapitre des besoins. Ceci signifie qu'avec des besoins plus grands qu'ailleurs, selon les données même du ministère, l'Estrie obtient beaucoup moins que les autres régions.

Quand une population est pénalisée aussi sérieusement dans un domaine vital comme la santé, par des choix du ministère, le temps n'est pas à des analyses poussées sur les causes de ce désintérêt. En matière de services de santé, ce n'est pas l'Estrie qui souffre, ce sont les Estriens. Il ne suffit donc pas de découvrir comment on est arrivé là, mais de commencer immédiatement à faire renverser la vapeur. Les moyens ne sont pas multiples: ce n'est pas par des contorsions budgétaires ou par du serrage de ceinture qu'on parviendra à redonner aux Estriens des soins de santé adéquats, qualitativement et quantitativement, mais par un rétablissement rapide d'un équilibre entre l'Estrie et les autres régions, entre les besoins de la population et les moyens mis à sa disposition.

Le gouvernement a le devoir de rationaliser ses dépenses. Mais il a aussi celui d'être juste, celui de répartir équitablement les ressources. Dans le domaine de la santé, depuis plus de huit ans, ce principe d'équilibre est disparu. Nos élus, ministres et députés ont désormais comme priorité la tâche d'intervenir auprès de leur collègue Marc-Yvan Côté et auprès des fonctionnaires du ministère des Affaires sociales pour que l'Estrie reçoive sa juste part. Présentement, la région est traitée en parent pauvre. A nos élus de faire entendre raison à qui de droit.

OPINION DES AUTRES

Le bal repart

La prise de conscience de la sévérité des pénalités consécutives aux débrayages illégaux dans le secteur de la santé a poussé la CSN, la CEQ et la Fédération des infirmières et infirmiers à faire front commun. Pareille complexité fut impossible au moment crucial des négociations.

Cette attitude révèle à quel point les sanctions — non-perception de la cotisation syndicale et pertes de salaire et d'ancienneté — font mal aux 140,000 travailleurs du réseau de la santé qui ont défié le gouvernement avant les élections. Ou encore à quel point on a naïvement cru que la négociation d'un protocole de retour au travail allait, encore une fois, cautionner des gestes défendus par une loi que tous connaissent dans ses moindres détails.

L'erreur, parce que c'en est une,

fut d'abandonner le strict respect de la convention collective de travail. Ce moyen de pression légale possédait plusieurs avantages. Il faisait prendre conscience des conditions de travail inacceptables dans les hôpitaux avec l'appui de la population et en général des directeurs d'établissements hospitaliers, sans mettre en danger la vie des malades. Les syndiqués ont préféré s'enfermer.

Le président du Conseil du trésor a donc raison: il ne peut négocier l'illégalité. Autrement, il ne servirait plus à rien de faire des lois. Cependant, il faut se demander ici si le législateur-employeur n'a pas approuvé une loi injuste à cause de certaines sanctions impossibles à imposer de façon équitable et uniforme à tous ceux qui la défont.

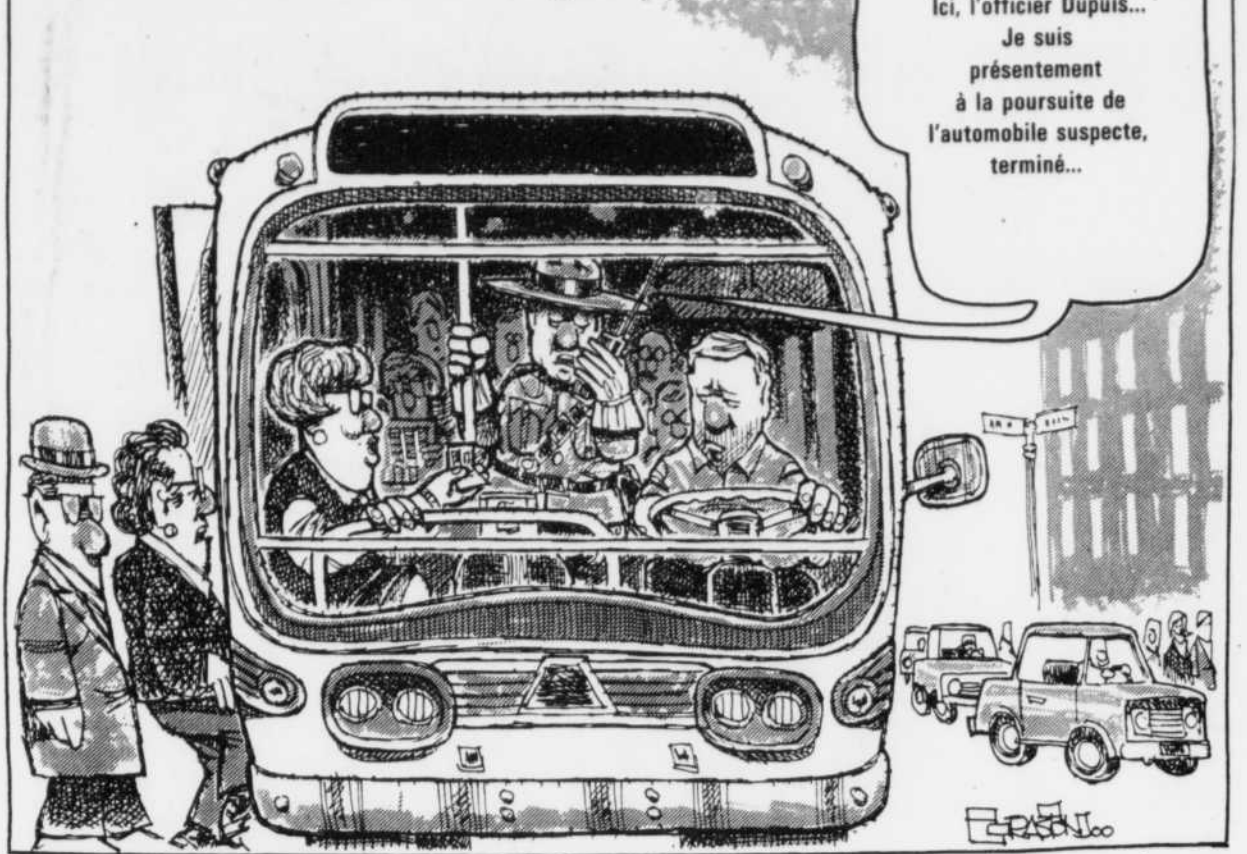
En effet, tous les membres des entités syndicales qui ont voté pour la

grève générale devenaient en principe des hors-la-loi. Le hasard a voulu que certains travailleurs assurent les services essentiels pendant que d'autres demeuraient dans la rue. En réalité, les employés à l'intérieur des hôpitaux, étaient-ils moins en grève que ceux à l'extérieur? Punir les uns et pas les autres ressemble plus à de la persécution qu'à de la justice sociale.

Des administrateurs d'hôpitaux le comprennent et préfèrent le test juridique de la loi 160 avant de procéder à des coupures démolissantes qui perturberont un climat de travail déjà peu stimulant. Vite une entente avec la Fédération des affaires sociales pour ensuite discuter la possibilité de suspendre la perte d'ancienneté jusqu'à ce que les tribunaux entérinent la loi 160.

Vianney Duchesne
Le Soleil

Manchette: le programme anti-drogue de la GRC à court d'argent



TRIBUNE LIBRE

Les infirmières et les sanctions

Je vous écris suite à l'article de Mme Lise Montminy du lundi 23 oct. intitulé «Les infirmières et les sanctions».

C'est sûr que la loi 160 est injuste, elle traduit bien cependant le type de relations qu'entretient notre «bon» gouvernement avec les syndicats. Dans ces rapports avec les syndicats, le gouvernement succombe souvent à la tentation d'agir en fonction de ses intérêts électoralistes, au lieu de servir l'intérêt public avec désintéressement... surtout en période électorale, d'où sa hâte de vouloir régler les problèmes à toute vitesse, afin de bien paraître aux yeux de la population; comme ce fut le cas avec les infirmières, en pleine période électorale. Je ne comprends pas comment une telle loi ait pu être adoptée, sans réaction des gardiens de l'ordre et de la démocratie!

Mais ce qui me fait encore plus réagir dans le cas présent, c'est la question que pose Mme Montminy avec le plus de candeur possible: ... où sont passées les personnes qui appuyaient les infirmières au début des moyens de pression?

Je trouve cette question décevante

et injuste. Vous semblez, chère madame, oublier des gestes concrets de solidarité à votre cause dans la région. En disant cela, je pense au fait que plusieurs organismes populaires dont Caritas Sherbrooke et la TROVEPE, ont refusé l'argent venant des sanctions. N'est-ce pas là un grand geste d'appui? Surtout quand l'on connaît les groupes populaires, l'on sait qu'ils ne roulent pas sur l'or et qu'ils rencontrent beaucoup de difficultés à se subventionner. L'offre du gouver-

nement était très tentante pour les groupes populaires, mais ils ont préféré dire non par geste de solidarité. C'est pour cela que je voulais réagir aux propos de votre lettre. En terminant, je tiens à dire que nous trouvons que la loi 160 est injuste et anti-démocratique.

Conrad Labonté
Pour le Groupe d'action pour le respect des droits sociaux
Sherbrooke

Pas sur le dos des travailleurs

Conseil d'Administration de Caritas, M. Treflé Michaud, prés.

Lors de sa dernière réunion tenue le 20 octobre, l'Assemblée des groupes d'entraide et de dépannage des paroisses de Sherbrooke s'est prononcée en faveur de la position de Caritas à l'effet de refuser les fonds provenant des sanctions du secteur public et ce malgré les nombreux besoins des groupes communautaires.

Nous croyons que leur finance-

ment ne doit pas se faire sur le dos des travailleurs du secteur public. Ces fonds ne constituent en rien de la part du gouvernement une politique de financement adéquat et récurant dont les groupes communautaires ont besoin pour assurer leur survie et leur développement.

Bravo pour votre prise de position.

Jacques Lebel
pour l'Assemblée des Groupes d'entraide et de dépannage des paroisses de Sherbrooke

Inspirantes, les pages culturelles

Quoi qu'on en pense, la chanson québécoise se porte si bien que dans ma Tribune de samedi est apparue une chronique DISQUES signée Rachel Lussier. C'est une retrouvaille, semble-t-il, car on n'indique que la même Rachel Lussier aurait utilisé cette formule dans l'«ancienne» Tribune. Souhaitons alors que le rendez-vous soit plus régulier. J'y tiens!... autant qu'à la chanson.

Il arrive parfois qu'en ouvrant le journal, on y trouve ce qu'on a envie de lire ou d'entendre sur le champ. Un moment de grâce presque. J'exigerais ce ressourcement instantané, tous les matins, dans le même cou-

rant de plaisir ressenti en lisant la chronique sur le nouvel album de Sylvain Lelièvre. J'accepterais aussi volontiers toute la matière à réflexion possible, avec autant d'enchantement que m'ont procuré de grands textes, des textes d'âme à vrai dire, publiés cette année sur Marie-Claire Séguin, Paul Piché, Denys Arcand, Lelièvre lui-même notamment.

Ce type de rencontres avec les artistes, d'ici ou d'ailleurs, n'ont d'autres effets, à mon humble avis, de nous mettre en contact avec l'essence et les battements de notre vie culturelle, et de nous faire oublier la fonction de mots pour leur donner un sens qui vient de l'intérieur, comme

savent le faire si habilement nos journalistes du culturel.

Comme La Tribune se veut désormais un journal plus complet qui sache combler nos grands besoins d'information et de communication, j'applaudis toutes les initiatives qui viennent enrichir les pages culturelles de notre quotidien. Quant au cahier des «Arts et spectacles» du samedi, je demeure attentive à son contenu et à son émergence. Lorsque le temps est propice, j'imprime le ciel, qu'il soit variable ou stationnaire, pour qu'il fournisse énergie, matière et ressources nécessaires à l'intensification de notre culture.

Lynda Giroux
Sherbrooke

POINT DE VUE

L'assurance-chômage: une réforme aux frais des plus démunis

Le gouvernement conservateur s'apprête à faire adopter en troisième lecture le projet de loi C-21 qui modifiera de façon fondamentale la Loi sur l'assurance-chômage.

L'Institut canadien d'éducation des adultes, comme de nombreux organismes à travers le Canada, a fait connaître sa position, le 28 septembre dernier, au Comité législatif mis sur pied pour étudier le projet de loi.

Des mesures restrictives injustifiées

Dans son mémoire, l'I.C.É.A. s'est prononcé contre les modifications qui concernent les normes d'admissibilité et la durée des prestations régulières, d'autant plus que ces modifications toucheront principalement les personnes dont la situation à l'égard de l'emploi est la plus précaire. La majorité de ces personnes sont des femmes et des jeunes qui occupent en effet des emplois de courte durée et ne bénéficient pas de la protection d'un syndicat.

L'universalité des programmes sociaux a toujours constitué un objectif fondamental pour l'I.C.É.A. Les mesures restrictives proposées dans le projet de loi C-21 constituent un sérieux recul par rapport à cet objectif. De plus la réduction de l'accessibilité des prestations régulières affectera l'accessibilité de tous les autres types de prestations: maladie, maternité,

responsabilités parentales, formation, retour en emploi et le reste.

Ces mesures restrictives sont au cœur d'une réforme qui a surtout été présentée, dès le mois d'avril, comme une nouvelle façon de résoudre le problème du chômage et une réaffectation des fonds de la caisse d'assurance-chômage selon des priorités annoncées comme étant plus légitimes.

Pour l'I.C.É.A., même les plus belles dispositions concernant la formation de la main-d'œuvre ne justifieront jamais que l'on prive de leur

droit à l'assurance-chômage les travailleurs et travailleurs les plus démunis.

Pour un soutien à la formation de base

L'I.C.É.A. considère que le gouvernement a raison de vouloir favoriser le développement de la formation, mais qu'il fait fausse route en se proposant d'utiliser une portion importante de la caisse d'assurance-chômage à d'autres fins que le soutien du revenu de personnes en chômage.

Depuis sa création, le rôle de la caisse d'assurance-chômage a toujours été de fournir un support au revenu des personnes sans travail qui avaient contribué à cette caisse. Au fil des ans, les fonctions du régime d'assurance-chômage se sont accrues, mais il a toujours servi pour l'essentiel au soutien du revenu des chômeurs et chômeuses. A notre avis, c'est là la raison d'être fondamentale de la caisse d'assurance-chômage.

Avec la loi actuelle, un certain nombre de chômeuses et chômeurs ont la possibilité d'utiliser leur période de prestations pour entreprendre une formation, à certaines conditions. Le projet de loi C-21 maintient cette disposition et autorise le prolongement de la période de prestations

d'une personne (jusqu'à trois ans) pour lui permettre de terminer la formation entreprise.

A défaut d'un système adéquat d'allocation de formation pour les adultes, une telle mesure a tout à fait sa place, selon l'I.C.É.A. Elle a sa place en outre particulièrement dans les quartiers défavorisés des zones urbaines ainsi que dans les régions pauvres où, de toute façon, les possibilités d'emploi sont réduites.

Pour cela, il faudrait que les conditions d'application de cette mesure n'excluent pas la formation de base, comme c'est le cas en ce moment. En effet, la Loi sur l'assurance-chômage devrait donner à tous les chômeurs et chômeuses qui en ont besoin la possibilité de se former tout en conservant leurs prestations, qu'il s'agisse de formation en alphabétisation, de formation générale ou de formation professionnelle proprement dite. Des mesures à cet effet devraient être mises en œuvre particulièrement dans les quartiers défavorisés des zones urbaines ainsi que dans les régions pauvres où, de toute façon, les possibilités d'emploi sont réduites.

Le rôle de la caisse d'assurance-chômage?

Le projet de loi C-21 propose la constitution d'un fonds spécial, à même le budget de la caisse d'assu-



Mme Barbara McDougall, ministre responsable de la réforme de l'assurance-chômage

National

Morgentaler bloqué par une injonction de la Cour suprême de Nouvelle-Ecosse

Halifax (PC)

La Cour suprême de Nouvelle-Ecosse a accordé hier au gouvernement de la province une injonction qui empêche le docteur Henry Morgentaler de pratiquer des avortements à sa clinique de Halifax.

«Il doit y avoir un mécanisme par lequel cette province peut réagir efficacement devant ceux qui expriment la ferme résolution de violer la loi et qui, par leurs actes, mettent cette intention à exécution», a commenté le juge Peter Richard dans un jugement de 14 pages. Il y affirme notamment qu'il n'y a pas de preuve qu'une clinique d'avortement soit nécessaire en Nouvelle-Ecosse.

La requête en injonction était basée sur la nouvelle Loi des services médicaux, adoptée au printemps dernier, qui prohibe les cliniques d'avortement indépendantes en Nouvelle-Ecosse.

Le Dr Morgentaler, sur qui pèsent 13 accusations en vertu de cette loi, a indiqué hier qu'il respecterait l'injonction et a reconnu, au cours d'une interview téléphonique à son bureau de Toronto, que ses adversaires venaient de remporter une petite victoire.

«C'est une victoire, la victoire temporaire d'hommes mesquins et prétentieux qui tentent de priver les

femmes d'un service médical essentiel et légal et qui mettent en danger la vie, la santé et la fertilité de ces femmes», a déclaré le médecin. Confiant d'emporter sa bataille pour le libre accès à l'avortement en Nouvelle-Ecosse, il a cependant fait savoir qu'il comptait interjeter appel de l'injonction et a déjà demandé à son avocate d'engager les procédures nécessaires dès que possible.

La moitié du tarif

Le Dr Morgentaler a précisé que son bureau de Halifax continuerait à offrir des services de référence et dirigerait les femmes vers ses autres cliniques à Montréal, Toronto et Winnipeg. Et il a ajouté que toute femme d'une province atlantique qui devrait assumer des coûts supplémentaires pour se rendre à une autre clinique n'aurait à payer que la moitié du tarif habituel pour l'avortement, qui est de 250 \$.

Le Procureur général Tom McInnis s'est dit satisfait de l'issue de la demande d'injonction de la province. Du côté des adversaires de l'avortement, Anne-Marie Tomlins, du groupe Council for Life de Nouvelle-Ecosse, a qualifié l'injonction de petit pas dans la bonne direction.

Mais cela ne règle pas la question de l'avortement, a-t-elle poursuivi, en indiquant que son organisme abandonnerait le piquetage quotidien



Dr Henry Morgentaler

devant la clinique du Dr Morgentaler pour consacrer désormais ses efforts à défaire le tout nouveau projet de loi fédéral sur l'avortement.

Entre-temps, six nouvelles accusations ont été portées contre le médecin en vertu de la Loi des services médicaux, après qu'il eut admis avoir pratiqué six autres avortements à sa clinique de Halifax, jeudi dernier. Il devra comparaître en cour le 15 novembre relativement à ces nouveaux chefs d'accusation.

Le mois dernier, sept accusations analogues avaient été portées contre lui.

Une coalition estime aberrant de demander aux femmes de «démontrer leur intention de se suicider» pour obtenir un avortement

Rollande PARENT Montréal (PC)

«Le magasinage de médecins, les délais accrus, les justifications à étaler pour motiver son choix et la culpabilité entretenue dans le cabinet privé» seront les conséquences les plus évidentes du projet de loi fédéral sur l'avortement qui interdit, sous peine de sanctions criminelles, la pratique de l'avortement.

Telle est la conviction de la Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit, rendue publique hier en conférence de presse.

Pour Isabelle Saint-Martin, porte-parole de la Coalition, «la majorité des femmes sont saines psychologiquement et capables de prendre leurs décisions. Il est aberrant de leur demander soudainement de monter des scénarios susceptibles de démontrer leur intention de se suicider si elles n'obtiennent pas un avortement.»

Les députés hommes

La Coalition considère que les

256 députés hommes, sur un total de 295, s'arrogent un droit en s'appropriant à trancher la question au nom des femmes qui vivent une grossesse non désirée.

La Coalition rappelle qu'un récent sondage a démontré que 70 pour cent des Canadiens sont en faveur de services d'avortement sur demande.

Les groupes formant cette Coalition, entre autres, la Fédération des femmes du Québec, la Confédération des syndicats nationaux et la Centrale de l'Enseignement du Québec, l'Association nationale des étudiants du Québec, La Ligue des droits et libertés, ne veulent pas que le droit à l'avortement soit lié à des raisons d'ordre thérapeutique, soit la santé physique et mentale de la femme en cause.

Ces groupes jugent «volatiles» cette permission qui ne manquera pas d'être influencée par les fluctuations psychologiques ou morales des médecins.

Selon le projet de loi fédéral, pour qu'un avortement soit légal,

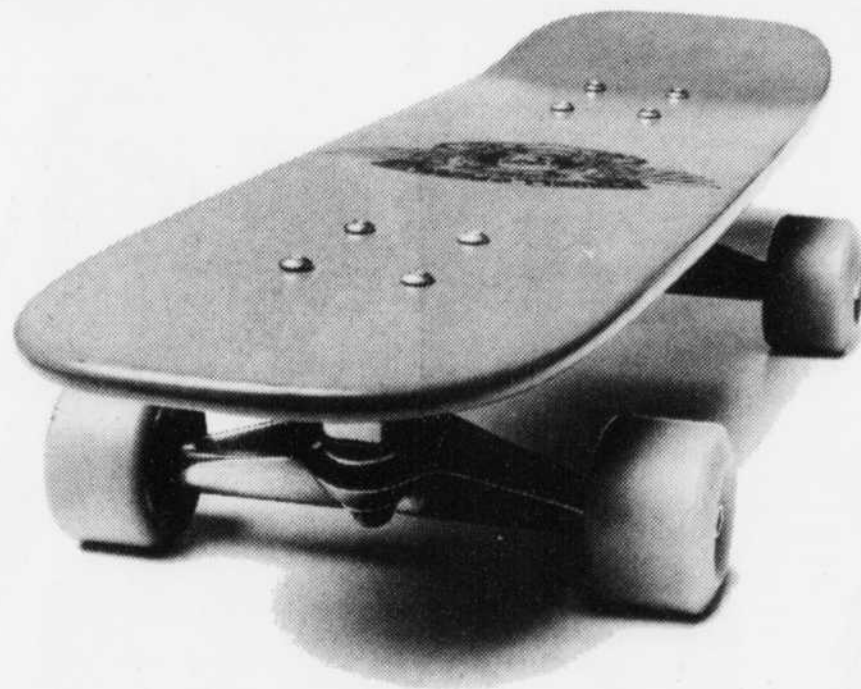
il faudra qu'un médecin en arrive à la conclusion que, sans cela, la santé ou la vie de la femme serait vraisemblablement menacée.

La Coalition pour l'avortement libre et gratuit craint que les quelques médecins qui font des avortements abandonnent cette pratique par crainte de poursuites et que cette même peur amène les 12 CLSC qui offrent des services d'interruption volontaire de grossesse à cesser cette pratique.

En conclusion, la Coalition estime que le projet de loi à l'étude «est une réplique de l'ancienne loi en ce que les médecins ont le pouvoir de reproduire les mêmes inégalités arbitraires et institutionnelles des défunts comités d'avortement thérapeutique.»

Les groupes de femmes tenteront au cours des prochaines semaines d'établir un plan de résistance. Hier, une trentaine de représentantes de ces groupes se sont rendues en autobus au bureau montréalais du Parti conservateur pour signifier leur opposition au projet de loi.

Voici une alternative plus économique que le financement GMAC, 8,9%* sur 48 mois, offert sur les Optima et I-Mark d'Isuzu, modèles 1989:



*Taux de crédit annuel basé sur 48 mois. Taux de 9,9% sur 60 mois aussi disponible. Taux consentis aux acheteurs au détail, sous réserve d'approbation par GMAC. Pas de limite au montant financé. Un premier versement peut être exigé. L'offre s'applique aux véhicules achetés et livrés avant le 30 novembre 1989. Voyez votre concessionnaire Passeport participant pour connaître les détails, ou composez sans frais le 1 800 263-1999.



PASSEPORT
AUTOMOBILES INTERNATIONALES

Passeport Sherbrooke
4880, boul. Bourque, Rock Forest (819) 823-1400

Vivre

Caritas espère qu'Action Fraternité internationale connaîtra bien d'autres «belles années de fructueux travail»

Sherbrooke

Pour célébrer son 10^e anniversaire, Action Fraternité internationale, un secteur de Caritas-Sherbrooke qui s'occupe du parrainage de réfugiés depuis 1979, a organisé cette semaine quelques activités placées sous la présidence d'honneur de Mme Monique Gagnon-Tremblay, ministre québécoise des Communautés culturelles et de l'Immigration; une messe et un souper dimanche dernier, ainsi qu'une conférence de Mme Diane Bélanger, avocate de Montréal, portant sur «la loi canadienne et les réfugiés: ses impacts et nos responsabilités».

Cette conférence sera prononcée jeudi à 20 heures, à l'auditorium rouge du Séminaire de Sherbrooke, rue Marquette.

Une large place

«L'assistance aux réfugiés, a déclaré Mme Gabrielle Thibodeau, membre du conseil d'administration de Caritas-Sherbrooke, occupe une large place au sein de Caritas et le maintien en activité de ce service exige des déboursés importants de l'ordre d'environ 35 000 \$ pris à même le budget provenant en grande partie de dons de particuliers. Cet investissement est d'importance certes, mais nous voulons continuer à faire notre petite part pour tendre la main à ceux qui crient 'au secours' et avec la participation de nos concitoyens, nous espérons qu'Action Fraternité internationale connaîtra encore de belles années de fructueux travail.»

Fonds Luc-Pagé: les 11 555 \$ restants répartis entre des organismes de Magog et sa périphérie

Magog

Les administrateurs du Fonds Luc-Pagé constitué en 1984 dans le but de permettre à un jeune homme de Magog souffrant d'une maladie cardiaque grave de subir une intervention chirurgicale dans une clinique américaine ont décidé de répartir les 11 555 \$ qui restent au Fonds entre des organismes qui oeuvrent à Magog et à sa périphérie.

D'un commun accord

Cette décision a été prise d'un commun accord avec les administrateurs du Carrefour du Partage, fiduciaire du Fonds.

Une somme de 1000 \$ a déjà été versée au club Les Fantastiques et la Fondation Constance-Langlois a reçu un montant de 3800 \$.

L'intervention chirurgicale que Luc Pagé, dont l'espérance de vie n'était que de quelques mois, a subie grâce aux dons de 33 866 \$ qui ont été recueillis lui a permis de connaître, au cours des quatre années de sursis qu'elle lui a valu, une existence presque normale.

Clinique Mayo

Les deux séjours du jeune homme à la Clinique Mayo ont coûté 22 099 \$. Quant à son transport entre son domicile et cet établissement et à celui des deux religieuses qui l'ont accompagné, il a coûté 4689 \$. Divers autres frais ont porté les dépenses encourues à 29 858 \$. Par contre, des intérêts de 7547 \$ ont été perçus et ont porté les revenus à 41 413 \$, d'où l'excédent de 11 555 \$ des revenus sur les dépenses.

Selon Suzanne Gagné, présidente de Douance Québec

«Il est faux de croire que tous les enfants doués réussissent sans aide»

Michel RONDEAU

Sherbrooke

«Si les enfants doués se sont tirés d'affaire dans le passé, c'est parce qu'il existait des moyens pour les faire cheminer: le cours classique, puis, plus tard, les voies enrichies dans les écoles. Il est faux de croire que tous les enfants doués réussissent sans aide.»

La présidente de Douance Québec, Mme Suzanne Gagné, inaugurerait hier le premier colloque sur la question des enfants doués et talentueux, qui se déroulait à l'école Le Phare.

Selon la présidente, le questionnement actuel sur les services à offrir aux enfants doués ou surdoués résulte du fait que les formules d'autrefois ont été abandonnées et que le vide est aujourd'hui perceptible. En ce sens, Mme Gagné estime qu'on ne crée pas de toutes pièces une problématique nouvelle.

«Un enfant a beau être doué, son succès n'est pas assuré pour autant. L'enfant doué a besoin d'apprendre à travailler, sinon il rencontrera des problèmes plus tard quand viendra le temps de fournir des efforts au collégial ou à l'université. Comme tout enfant, il a besoin de défis qui correspondent à ses capacités pour apprendre à se dépasser.»

Le problème de la différence

Selon Suzanne Gagné, l'enfant doué a aussi un autre problème: celui de la différence. «Il faut montrer à l'enfant doué à vivre avec sa différence, comme on montre à l'enfant en difficulté à vivre avec sa différence, comme on montre à l'enfant noir à vivre avec sa couleur.» La présidente de Douance Québec signale que la réaction de l'entourage n'en sera pas pour autant modifiée, mais, précisément à cause de cela, l'enfant doit apprendre à accepter sa différence et il doit apprendre à composer avec son entourage compte tenu de cette différence.

Voilà donc deux réalités qui commandent des apprentissages particuliers et nécessaires pour l'épanouissement de la personne qu'est l'enfant doué.

Au sujet des formules qui peuvent faciliter le cheminement scolaire d'un enfant doué, Mme Gagné avance celle de faire sauter une année d'études à l'élève.

Elle voit même là une formule qui, constituant une économie gou-

Les exercices physiques fortement recommandés pour qui entend prolonger sa vie

Chicago (AP-PC)

Les exercices physiques, même modérés, sont fortement recommandés pour qui entend prolonger sa vie, «sans être un athlète ni faire des heures de sport chaque semaine». Telle est la conclusion de l'étude d'un médecin américain que publie le «Journal of the American Medical Association».

Par le biais de son enquête, le Dr Steven Blair conseille en effet aux adultes qui n'ont jamais goûté aux joies d'une quelconque activité sportive de s'y consacrer dans les plus brefs délais. Selon lui, moins de 10 pour cent des Américains pratiquent une activité physique au niveau recommandé par leur médecin.

Menée le Dr Blair et son équipe à l'Institut de recherches de Dallas (Texas), cette étude révèle, par ailleurs, que si toutes les personnes recensées en mauvaise condition physique s'étaient astreintes régulièrement à quelques exercices, le taux de mortalité aux États-Unis aurait chuté de 9 pour cent chez les hommes et de 15,3 pour cent chez les femmes.

«Plus ces personnes sont sédentaires, plus elles peuvent progresser, si toutefois elles sont capables de tendre vers un niveau de forme minimum», estime le Dr Blair. De son propre aveu, il n'est cependant pas question de les pousser «à devenir des marathoniens».

En fait, marcher quotidiennement 30 à 45 minutes d'un pas alerte doit «permettre à tout un chacun d'accéder à un niveau modéré de condition physique susceptible de réduire de façon considérable le taux de mortalité».

Les chercheurs ont soumis à l'étude 10,224 hommes et 3,120 femmes durant une moyenne de huit ans. Preuve de l'urgence d'une réelle prise de conscience de la population, 240 hommes et 43 femmes de cet échantillon sont décédés au cours de cette expérience qui comportait des tests à la fois physiques, médicaux (suivi du taux de cholestérol et de la tension) et psychologiques (questionnaires individuels).

vernementale, pourrait donner lieu à la création d'une enveloppe spéciale pour subventionner les services offerts à ces enfants. Ainsi, il n'y aurait aucune dépense additionnelle pour le système et le service serait donné aux enfants doués du même coup. «Ce se-

rait donc une subvention moins élevée que la subvention accordée à l'élève en difficulté, mais elle n'entraînerait pas les services à ces élèves en difficulté et elle serait suffisante pour aider les élèves doués, juge Mme Gagné.

Réunis

Le colloque d'hier réunissait à l'école Le Phare quelque 150 personnes: des commissaires d'école, des membres des Services éducatifs de la CSCS, des directeurs du primaire et du secondaire, quelques parents et de rares élèves, des enseignants du primaire et de rares enseignants du secondaire.

À ce sujet, Mme Janine Manseau, professeure du secondaire et aussi intervenante auprès des finissants de la faculté d'Éducation de l'Université de Sherbrooke, s'est dite étonnée de l'absence de ses collègues de travail du secondaire.

Quant aux services offerts aux diverses clientèles des écoles, elle a opiné que les enfants en difficulté et les enfants doués reçoivent de plus en plus de services par rapport à ceux qu'on offre à l'ensemble des élèves. Mme Manseau déplore cette tendance à négliger de plus en plus la masse des élèves.



«Un enfant a beau être doué, son succès n'est pas assuré pour autant, relate Suzanne Gagné, présidente de Douance Québec. L'enfant doué a besoin d'apprendre à travailler, sinon il rencontrera des problèmes plus tard quand viendra le temps de fournir des efforts au collégial ou à l'université. Comme tout enfant, il a besoin de défis qui correspondent à ses capacités pour apprendre à se dépasser.»

LAINAGES DE QUALITÉ

The Wool Shop

Ouvert:
Lundi au vendredi 9h00-5h00
Samedi 9h00-4h00
159, rue Queen
centre-ville de Lennoxville
567-4344 5696X

EN BREF

L'exécutif du Cercle Jeanne LeBer

Le Cercle Jeanne LeBer des Filles d'Isabelle de Richmond a récemment élu son comité exécutif pour l'année 1989-1990.

Il se compose de Mme Colette Arsenault qui a été réélue Régente pour la troisième année d'affilée; de Mme Lise Plante, vice-présidente; Hélène Desautels ex-régente; Christiane Chagnon, secrétaire-archiviste; Francine Brochu, secrétaire-financière; Thérèse Allard, secrétaire-trésorière; Jeanette Drouin, syndic 1 an; Emilie

Noel, syndic 2 ans; Marcella Lacharité, syndic 3 ans; Gilbert Dupont chancelière; Laurette Manseau, gardienne; Hélène Viger, monitrice; Magella Bouchard, porte-bannière; Carole Brochu, rédactrice; Armande Carrier, 1^{er} guide; Laurette Lapointe, 2^e guide; Jeanne Ouellet, garde intérieure; Marie-Anne Bolduc, garde extérieure; Françoise Ouellet, musicienne et le curé Roland Bacon, aumônier.

Jour du souvenir samedi

Toute une série de cérémonies dédiées à la mémoire des soldats morts au combat ou ayant servi en temps de guerre, se dérouleront un peu partout en Estrie au cours du prochain week-end.

Samedi, à l'occasion du Jour du souvenir, la Légion royale canadienne se réunira au cénotaphe de Stanstead à 14h. A Georgeville, la cérémonie aura lieu plus tôt, à 10h30.

D'autres manifestations, parade d'armistice ou service mé-

morial, auront également lieu à East-Hatley (11h), Sawyerville (11h), East Clifton (11h45), Island Brook (14h), et Ascot Corner (11h).

Dans la journée de dimanche, les anciens combattants et le public sont conviés aux cérémonies qui auront lieu à Coaticook (10h), Ayers-Cliff (10h), Lac-Mégantic (14h), East Angus (11h), Magog (13h15), Lennoxville (midi), Sherbrooke (15h) et North Hatley (15h).

Gare à la grippe

À ce temps-ci de l'année, la grippe, ce détestable compagnon d'hiver, sonne l'alarme chez bien des gens qui, pour l'éviter, se sont développés une stratégie alimentaire faite de surdose de vitamine C, de consommations d'oignons, d'ails ou de breuvages spéciaux.

Devant ce fléau, l'Association pulmonaire du Québec rappelle aux personnes à risques, les gens

âgés de plus de 60 ans, les enfants et les personnes souffrant de maladies chroniques, que le mois de novembre est propice pour recevoir le vaccin anti-grippal.

Pour le reste, mieux que toutes les mixtures vendues à grand renfort de publicité, le temps demeure le principal allié aux prises avec la grippe.

«Plus 'y' grandissent... plus on rapetisse»

Le CLSC du Val Saint-François, en collaboration avec les comités d'école de la zone de Brompton, invite tous les parents à une conférence intitulée «Plus 'y' grandissent... plus on rapetisse», qui aura lieu le mardi 21 novembre à 19h30 au Centre communautaire de Bromptonville.

Le thème de la conférence veut rejoindre les parents qui se posent

de plus en plus de questions sur leur rôle, au fur et à mesure que les enfants grandissent.

La soirée sera animée par M. Michel Blais, un conférencier très populaire de Montréal qui agit comme consultant-jeunesse auprès des jeunes, des parents, des comités d'école et des commissions scolaires.

Formation préparatoire à l'emploi

Le Trait d'union, un service externe de main-d'oeuvre, offre des sessions préparatoires à l'emploi à toutes femmes qui désirent intégrer ou réintégrer le marché du travail.

L'objectif de cette session vise à faire acquérir les techniques de recherche d'emploi tout en assurant un support à chacune des participantes dans ses démarches.

Les participantes apprendront à rédiger un curriculum vitae, contacter les employeurs éventuels et passer les entrevues de sélection de personnel.

La prochaine session débutera le lundi 13 novembre. Les cours sont gratuits et des allocations de participation peuvent être accordées. Pour s'inscrire, les intéressés doivent communiquer avec le Trait d'union.

POLO DE RALPH LAUREN CHEZ SEARS

POUR CELUI QUI RECHERCHE UNE FRAGRANCE CLASSIQUE ET SPORTIVE

Une fragrance fraîche et très masculine pour lui... le cadeau idéal pour l'homme qui désire ce qu'il y a de mieux dans la vie.

Après-rasage: 45 mL. Ch. 29\$
Eau de cologne: 80 mL. Ch. 37\$

PRIME

Avec tout achat de produits de la collection Fragrance Polo d'une valeur de 29\$ et plus vous recevrez, sans frais supplémentaires, une Eau de cologne 35 mL et une crème hydratante protectrice 40 mL de Ralph Lauren.

Limite 1 prime par client, dans la limite des stocks disponibles. La prime doit être rendue avec tout retour.

MAGASINAGE EN PERSONNE

Offre en vigueur jusqu'à épuisement des stocks

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT • SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA • LA CARTE DE CRÉDIT N° 1 DES MAGASINS A RAYONS AU CANADA • LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE, DIEMARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Etat' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Sherbrooke, Carrefour de L'Estrie, 563-9440. Copyright Canada, 1989, Sears Canada Inc.

Les secrets mal gardés...

redigés en collaboration

JACQUES «BALOUNE» COTÉ «rides again» à Drummondville. Le semi Drummondvillois-Magogois retourne en effet chaque dimanche à ses anciennes amours au Motel Universel. En cette première soirée de la semaine, JACQUES, en compagnie de son fils MARC, anime un «jazz session» de 19 à 22 heures au cours duquel il «tapoche» sur sa batterie. L'affaire pogne à plein et c'est GUY CLOUTIER, le gérant du motel, devenu depuis peu le centre de congrès de Drummondville, qui est le plus heureux des hôteliers.

YOLANDE VANIER aimerait bien organiser un grand concert d'orgue à la Cathédrale St-Michel dans un avenir rapproché. Elle aimerait bien savoir si elle peut compter sur l'appui de certaines personnalités.

FRANCINE CARON était bien heureuse de se faire appeler **FRANCOISE** dans cette chronique. «Conserve ton calme FRANCINE, ta photographie sera sûrement publiée un de ces jours, et sans retouche.»

MICHEL MACARINI, d'origine belge, devait être là lorsqu'on a tenté de construire la tour de Babel. Si la fameuse tour n'a jamais été parachévé, lui a conservé un don certain pour l'apprentissage des langues. Il peut parler italien, anglais, espagnol, chinois et russe tout en gardant son sérieux.

Non, **GASTON STRATFORD** ne s'est pas lancé en politique sur la scène municipale à Kingsbury. Un article en première page hier relatait que le maire sortant Marc-André Pélouquin avait recueilli moins de voix que son adversaire «Gaston» Stratford. Il s'agit plutôt de **ROGER STRATFORD**, comme il était écrit dans l'é-

numération des résultats en page A-5.

Les occasions de relaxer sont rares, dit-on souvent. Les étudiants de techniques en réadaptation physique du Cégep en offrent une! Pour recueillir des fonds pour leur fête de graduation, ils tiennent un massage (massage du dos de 15 minutes) jusqu'à vendredi, de 17h à 21h, au local 21-208 au CAP.

YVON BIBEAU, directeur de l'école Larocque, s'amuse à jouer les Houdini ou à la Grande Evasion. Grâce à lui, un jeune de son école, enfermé par mégarde chez lui et incapable d'en sortir (incroyable!) a pu assister normalement à ses cours, après qu'YVON ait été le libérer au moyen des clés que le jeune avait oublié à l'école. Sera-t-il honoré par une médaille de bravoure? Le «Groupe Show» sera fier de son directeur!

Parce qu'il désire tellement que ses deux filles améliorent leurs temps en patinage de vitesse, **JEAN PROTEAU** a secrètement conduit sa progéniture à une compétition à Baie-Comeau. Avant son départ, il a même fait installer ses pneus d'hiver afin d'être sûr d'arriver avant tout le monde.

PAULINE DESGAGNÉS a eu besoin de tout un week-end à Québec en compagnie de sa soeur Jacqueline, psychologue, afin d'analyser ses émotions après avoir embrassé **ROCH VOISINE**. D'ailleurs, le bairner du beau chanteur l'a tellement bouleversée qu'elle s'est confiée à ses élèves de 5e année de l'école St-Esprit. Il y aurait même des méchantes langues qui prétendent que **PAULINE** s'est rendue à Québec pour revoir **ROCH VOISINE** en spectacle. Hummm...

CLIN D'OEIL

Pauline Lajeunesse, professeure de l'école Camirand, **Danielle Fontaine**, **Marie-Josée Pinette** et **Maryse Charest**, étudiantes en coiffure, ainsi que **Pauline Routhier**, professeure de la même école, ont assisté à une démonstration de création de coiffure présentée par un autre étudiant de l'école, **Eric Alarie**, lors d'une convention de coiffure au Palais des congrès, à Montréal.



Pour souligner la semaine nationale des harmonies, les enseignants du Séminaire de Sherbrooke ont organisé un regroupement de trois harmonies, environ 125 musiciens, réunis en une seule formation pour l'occasion. Une expérience qui a porté fruit au plan musical et au plan humain. De bout, on remarque les professeurs Daniel Sicotte, à gauche, et Louis Fournaise, à droite.



M. Léopold et Mme Ella Côté, de Sherbrooke, ont célébré leur 50e anniversaire de mariage entourés de leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, ainsi que de nombreux parents et amis.

Encore d'autres grosses aubaines pour vous cette semaine à l'Entrepôt! A compter de demain mercredi

SPECIAUX A L'OUVERTURE DES PORTES

Limite un par client adulte. Quantités limitées. Dans notre nouvelle section.

Jeudi, 9h30 seulement		Vendredi 9h30 seulement		Samedi 9h30 seulement	
Croustilles de patate Sac 200 g. Ordinaire. Rég. 1.37		Coke Bout. 2 litres		Café Maxwell House	
	74¢	99¢		199	
Nettoyeur domestique Pine Fresh Bout. 750 ml	Sel de table Diamond Crystal 700 g	Extra spécial	Moutarde Pride of the world Pot 75 ml	Poudre à récurer 450 g	Tasse à café Couleurs assorties
99¢	39¢	99¢	39¢		29¢
Biscuits Gourmand Crème merthe chocolat 400 g	Gelée coiffante Coiffelle 100 ml. Rég. 4.95	Désodorisant FA en bâton 35 g	Peignes 4 pour	Thé anglais Bentley Boîte de 100 sachets	Nettoyeur domestique Pine Fresh Bout. 450 ml
99¢	97¢	99¢	57¢	99¢	79¢

Liquidation de chaussures et bottes pour toute la famille!

Economisez jusqu'à **75%** sur les prix originaux de chaussures de qualité.

<p>Pour dames Robes 2 pièces Attrayant polyester tissé, imprimé. P.M.G. Comparez à 24.95. Prix à l'Entrepôt 9⁹⁷</p>	<p>Marque connue! Bas-culottes Assortiment de modèles et couleurs mode. Prix extra spécial 27¢ Limite: 4 par client.</p>	<p>Pour jeunes hommes Pantalons habillés Devant à plis ou uni. Pourquoi payer jusqu'à 29.95? Prix à l'Entrepôt 7⁹⁷</p>	<p>Pour hommes Jackets d'hiver Longueur ¾, en popeline avec doublure matelassée. Marine et gris. P.M.G.XG. Ne payez pas jusqu'à 59.95 Spécial à l'Entrepôt 29⁹⁷</p>
<p>Tissus en spécial! Tissu pour "Drap Santé" Première qualité. Vous pourriez payer jusqu'à 4.95 m. Vaste choix de couleurs. 60" (150 cm) Maintenant seulement 2⁹⁹ m</p>	<p>Flanelette imprimée Jolies rayures ou imprimé. Pourquoi payer 1.99 m? A l'Entrepôt 97¢ m</p>	<p>Pour garçons et filles 4-6x Pantalons en corduroy Confection canadienne de qualité. Comparez à 9.95! Populaire teintes d'automne. Maintenant 4⁸⁷</p>	<p>Ensembles de Neige pour femmes Modèles mode, 1 ou 2 morceaux. Teintes populaires. En nylon avec doublure. Très chaud. Comparez à 79.95 49⁹⁷</p>

ENTREPOT

Au Bon Marché

ENTREPOT

111-121, rue Dépôt

Prix en vigueur tant qu'il y aura du stock. Quantités limitées.

Stationnement gratuit le samedi, stationnement municipal, rue Dépôt



Carte ABM



TIRAGE LOTO-MEDIC

LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER ST-VINCENT-DE-PAUL EST HEUREUSE DE PRESENTER LES GAGNANTS DES DEUX AUTOMOBILES LORS DE SON TIRAGE LOTO-MEDIC DE MARS DERNIER.

DE PLUS, NOUS INVITONS LA POPULATION A PARTICIPER A LA CAMPAGNE LOTO-MEDIC 1989 QUI SE TIENDRA TRES PROCHAINEMENT.



Le premier gagnant, M. Bruno Vachon (gauche) reçoit les clefs de sa voiture par M. Robert Landry, président de la fondation. Sur la photo du bas, Mme Micheline Denault reçoit les siennes des mains de M. Gérard Villeneuve (Secrétaire exécutif adjoint) à la fondation.



National

Grève générale de 24 heures sans incident à Hydro-Québec

Sherbrooke (d'après PC)

La grève des syndiqués SCFP d'Hydro-Québec se poursuit encore aujourd'hui dans la région de Richelieu, secteur des cantons et secteur des rivières (Sherbrooke et Drummondville), ainsi que dans celle de Manicouagan. Ce sont là les deux régions désignées aujourd'hui dans le cadre des grèves rotatives qui pourraient se poursuivre jusqu'au 18 décembre si aucune entente n'intervient d'ici là.

Hier, le débrayage des 130 syndiqués de la région de Sherbrooke s'est déroulé dans le calme, rapporte une porte-parole de la société d'État. Une seule panne a été signalée au cours de la journée. Elle a affecté environ 70 abonnés du secteur d'Island Brook. La situation devait revenir à la normale vers 16h00.

D'ailleurs, la grève de 24 heures des 14 000 syndiqués d'Hydro-Québec s'est déroulée sans incident majeur, les services essentiels étant maintenus tel que les syndicats s'y étaient engagés.

À la grandeur du Québec, Hydro a rapporté un nombre habituel de pannes mineures, soit entre 75 et 100, touchant à peine quelques milliers d'abonnés. Les réparations ont été effectuées dans des délais normaux.

Toutefois, une défectuosité mécanique a été rapportée à la centrale thermique de Tracy, nécessitant un ajout de personnel.

Selon Mme Francine Charest, porte-parole d'Hydro-Québec, le syndicat aurait d'abord refusé mais, en fin d'après-midi, les deux parties discutaient encore de la possibilité d'affecter du personnel supplémentaire.

Piquets de grève

Des piquets de grève ont été dressés dès minuit et ils ont été renforcés à 8h, hier matin.

L'entrée au travail du personnel cadre et non syndiqué n'a pas causé d'événement disgracieux, comme cela avait été le cas lors de la première journée de grève de 24 heures, le 11 octobre. À cette occasion, des oeufs avaient été lancés, les policiers avaient dû intervenir; des bousculades avaient été rapportées un peu partout.

Partout les services essentiels ont été maintenus, affirme-t-on, autant du côté d'Hydro-Québec que des syndicats.

Quelque 600 travailleurs ont effectué ce qu'Hydro appelle «des travaux prioritaires» et continué pour la préparation du réseau en vue de l'hiver. Les autres syndiqués affectés aux services essentiels oeuvraient à la surveillance et à l'opération du réseau, en plus des réparations.

À compter d'aujourd'hui commence une série de grèves tournantes qui toucheront deux régions à la fois. La prochaine grève générale aura lieu mardi prochain.

Le Canada interdira dès mars 90 l'exportation outre-mer des BPC

Ottawa (PC)

À compter de mars 1990, l'exportation outre-mer des BPC sera interdite par le gouvernement canadien.

C'est le ministre de l'Environnement, Lucien Bouchard, qui a fait l'annonce de cette mesure par voie de communiqué, hier à Ottawa.

«Les exportations de BPC, a indiqué M. Bouchard, se sont faites de façon sécuritaire pendant des années, mais en tant que pays industrialisé, le Canada doit assumer la responsabilité collective de traiter chez lui ses propres déchets.»

«Nous voulons souligner sans équivoque, a-t-il poursuivi, que le

Canada prend des mesures positives sur son propre territoire et s'engage du même coup à respecter ses obligations internationales en matière d'environnement.»

D'ici à l'entrée en vigueur du règlement, le ministère de l'Environnement a les pouvoirs juridiques prévus par la Loi canadienne sur la protection de l'Environnement (LCPE) pour interdire l'exportation des BPC vers la Grande-Bretagne où les déchargeurs ont déjà bloqué l'entrée de ces déchets.

Les exportations outre-mer vers d'autres destinations seront aussi bloquées si jamais des circonstances comme celles qui ont prévalu dans la cas de la Grande-Bretagne se présen-

tent, alors que le gouvernement du Québec avait financé le transport par bateau pour ensuite apprendre que

les déchets ne seraient pas déchargés pour être retournés à l'exportateur.

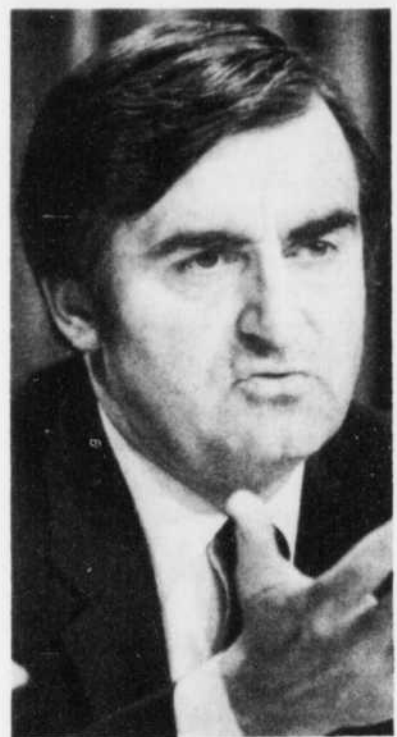
Refusés par la Grande-Bretagne, ces déchets contenant des BPC provenant de Saint-Basile se sont ensuite retrouvés dans un enclos d'Hydro-Québec à Baie-Comeau dans la circonscription de Charlevoix représentée par le premier ministre Brian Mulroney.

Autres règlements

Le gouvernement du Canada prépare aussi une série d'autres règlements rigoureux en vertu de la LCPE pour contrôler le transport et l'exportation de tous les déchets dangereux.

Ces règlements, qui entreront en vigueur en mai 1990, seront promulgués dans le cadre de la Convention de Bâle des Nations Unies régissant le mouvement transfrontalier des déchets dangereux.

Les nouvelles dispositions forceront les exportateurs à aviser et obtenir le consentement des pays importateurs; interdiront toute exportation vers des pays qui auront banni de telles exportations; établiront des modalités précises afin que les produits dangereux soient surveillés jusqu'à leur élimination; rendront les manipulateurs responsables; prévoieront des plans d'urgence et des dispositions relatives à la réimportation.



Lucien Bouchard, ministre de l'Environnement du Canada.

Prêt de 100 000 \$ sans intérêt à la Fédération des infirmières

Montréal (PC)

Aux prises avec des problèmes de liquidités, la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) a reçu un prêt sans intérêt pour un an de 100 000 \$ du Syndicat des professionnels et professionnelles du gou-

vernement du Québec (SPGQ) afin de soutenir sa lutte à la loi 160.

Le SPGQ, qui compte 11 000 membres, n'est aucunement visé par les sanctions de la Loi 160. Mais le syndicat a voulu poser un geste de solidarité et espère que son exemple sera suivi par tout le mouvement syndical au Québec, a indiqué son président, M. Daniel Giroux.

«Il y a des moments dans le mouvement syndical où il nous faut dépasser les frontières des organisations et nos différends stratégiques pour nous aider mutuellement lorsque cela est possible», a précisé M. Giroux.

Il a rappelé que la FIIQ est durement frappée par l'application de la loi 160 puisqu'il s'agit d'une organisation syndicale récente née de la fusion de plusieurs syndicats qui n'a pas eu le temps de se doter d'un fonds de défense professionnelle.

La loi 160 prive notamment les syndicats touchés de la perception des cotisations syndicales à la source.

Au cours des derniers mois, la FIIQ a reçu d'autres appuis financiers: un prêt de 500 000 \$ du Syndicat des infirmières de l'Ontario, et 150 000 \$ des Infirmières du Manitoba et de la Saskatchewan.

Par ailleurs, la présidente de la FIIQ, Diane Lavallée, a souligné que les sanctions minent le moral des infirmières. Ainsi, au Centre de santé de Schefferville, trois infirmières sur quatre ont démissionné.



Diane Lavallée, présidente de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec.

Four à micro-ondes dans 63,4 % des foyers

Ottawa (PC)

Statistique Canada a fait savoir, hier, que 63,4 pour cent des foyers possèdent actuellement des fours à micro-ondes, soit 10 pour cent de plus que l'an dernier.

Il se trouve des magnétoscopes, d'un autre côté, dans 60 pour cent des maisons, comparativement à 52 pour cent l'année dernière.

À peu près tout le monde a maintenant son téléviseur en couleurs et 36 pour cent des résidences ont même deux récepteurs ou plus en couleurs (cinq fois plus qu'il y a 10 ans).

Dans presque 30 pour cent des maisons, il y a trois appareils téléphoniques ou plus.

On retrouve, par ailleurs, des machines à laver automatiques dans 74 pour cent des foyers (comparativement à 60,5 pour cent il y a une décennie) et des lave-vaisselle dans 42,5

pour cent (contre 26 pour cent il y a 10 ans).

Le lecteur de disques compacts fait une lente remontée. Il s'en trouve actuellement dans 11,6 pour cent des maisons, comparativement à 7,9 pour cent l'an dernier.

Commentant l'augmentation du nombre des produits électroniques en circulation, le conseiller Art Good, de la firme Ernst and Young, a noté: «Nous ne constatons aucun signe de saturation du marché pour ces produits.»

Il a même prédit: «L'explosion des ventes va se poursuivre, pour les produits de récréation et de service des maisons, tout au long de 1990.»

M. Good a dit baser sa prédiction sur une étude de marché faite aux États-Unis, qui indique que les consommateurs ont l'intention de passer de plus en plus leurs loisirs à la maison.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Une entreprise manufacturière de Drummondville est à la recherche d'un

CONTREMAÎTRE

Dynamique, polyvalent, organisé et méthodique, pour sa division émaillage et estampillage.

Le candidat devra être autonome, axé sur la qualité du travail et exiger peu de supervision.

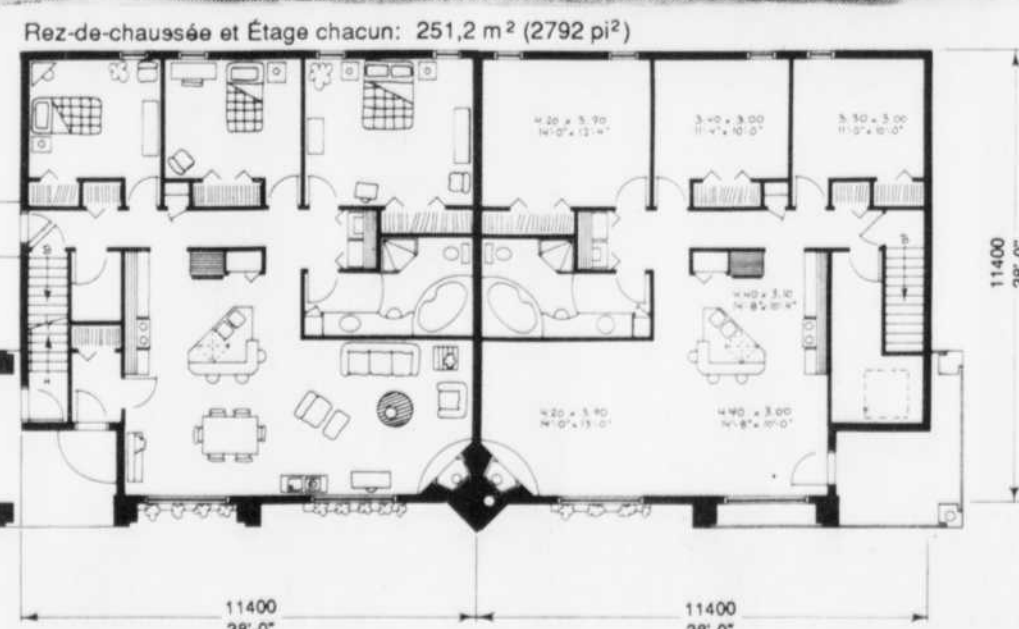
Il devra être en mesure de planifier la production, diriger les employés et compléter des rapports concis et précis.

Salaires selon expérience et compétence.

S'adresser à:

Simone Faucher
à
(819) 477-9292

SPÉCIAL - plan de maison



Modèle T- 2010

Type: Quadruplex design.
Programme: Pour chaque logement, cuisine/dînette, salle à manger, vivoir, 3 chambres, salle de bains, rangement. Sous-sol aménageable pour le logement du rez-de-chaussée.
Plan: Semi-ouvert.
Surface habitable: pour chaque logement 125,6m² (1396 pi²).

Revêtements extérieurs: Stuc, revêtement à la verticale, bardeau d'asphalte.
Éléments utilitaires: porte avant abritée pour chaque logement, salle à manger avec plafond cathédrale en partie et terrasse adjacente au niveau de l'étage.
Particularités: Foyer prévu à chaque logement, pièces de bonnes dimensions, rangement intéressant. Construction de 4 logements aux allures condominium.

MODELE TIRÉ DU MAGAZINE
PLANS DE MAISONS
 DU QUÉBEC



Faites-moi parvenir le modèle T- 2010

premier cahier de plan complet (520\$) _____
 () cahier (s) additionnel (s) à 15\$ chacun _____
 Liste de matériaux 35\$ _____

Chèque ou mandat-poste fait à l'ordre de: _____
(•••) Les Dessins Drummond inc.

2550, boul. Lemire
 Drummondville, QC
 J2B 7J6

Chèque C.O.D. Master Card N° _____ Visa _____
 Date d'émission _____ Date d'expiration _____

Frais d'emballage (8\$) _____
 "C.O.D." si applicable (3\$) _____
 Taxe prov. (9%) _____
TOTAL _____

NOM _____
 ADRESSE _____ TÉL.: _____
 VILLE _____ Code Postal _____

Pour un service rapide commandez par téléphone (819) 477-3315

Pour consulter d'autres modèles de maisons
 Sherbrooke (819) 564-8966
 Drummondville (819) 477-3315

Un autre plan de qualité conçu et réalisé par: **LES DESSINS DRUMMOND INC.**

Le plan proposé est dessiné en mesures métriques et anglaises. Il comprend le plan des fondations, le plan de planchers, le plan des quatre élévations ainsi que le plan d'escaliers et la coupe des murs.

Généralement, 4 copies additionnelles sont requises pour la construction d'une maison (municipalité, prêteur, estimateur, contracteur...). Le coût des plans vendus n'est pas remboursable. Toute maison ayant une serre ou une superficie vitrée généreuse devra présenter sa façade vitrée au sud pour répondre à certaines exigences.